



Nouveau coronavirus

Le Conseil fédéral fixe de règles et interdictions

Le Conseil fédéral veut protéger toutes les personnes vivant en Suisse.

Il a déclaré que la Suisse est maintenant dans une situation extraordinaire.

Maintenant, de nouvelles règles, plus strictes, s'appliquent.

Ces règles sont valables pour toutes les personnes qui vivent en Suisse !

Pourquoi cette décision ?

- La nouvelle maladie avance très rapidement.
Un très grand nombre de personnes sont malades.
- Le Conseil fédéral veut protéger les personnes fragiles.
- Il veut être sûr que toutes les personnes gravement malades pourront se faire soigner à l'hôpital.
- Il veut être sûr qu'il y aura assez de médicaments pour tous.

C'est donc très important :

- Toutes les personnes qui vivent en Suisse doivent respecter ces règles !
- Elles doivent aider, pour que les personnes plus fragiles ne tombent pas malades.

Restez à la maison !

Restez chez vous.

Ne sortez plus de votre maison.

Vous ne devez sortir que :

- Si vous devez acheter de la nourriture.
- Si vous devez aller chez le médecin.
- Si vous devez aller à la pharmacie.
- Si vous devez aider quelqu'un.
- Si vous devez travailler et ne pouvez pas le faire depuis chez vous.

Pas plus de 5 personnes ensemble !

Nouvelle règle :

il ne doit **jamais** y avoir **plus de 5 personnes** ensemble.

Cette mesure s'applique dans l'espace public.

Par exemple :

- Les places
- Les lieux de promenade
- Les parcs

Chaque personne doit se tenir à distance des autres.

De préférence à plus de 2 mètres.

Même quand il n'y a que 2 personnes.

Ces règles doivent être respectées.

Sinon, il peut y avoir des amendes.

Voyages vers la Suisse

Les personnes des pays suivants ne peuvent plus entrer en Suisse :

- Italie
- Allemagne
- France
- Autriche

C'est la situation actuelle.

Il est possible que d'autres pays s'ajoutent à la liste.

Pourquoi les personnes de ces pays n'ont plus le droit d'entrer en Suisse ?

- Pour éviter que la maladie s'étende encore plus.
- Pour s'assurer qu'on pourra soigner à l'hôpital toutes les personnes gravement malades en Suisse.
- Pour avoir assez de médicaments pour tous.
- **Mais il y a des exceptions :**
Par exemple : si une personne travaille ou habite en Suisse, elle peut quand même rentrer en Suisse.

Règles pour toutes les personnes et pour toutes les organisations

Ecoles

Toutes les écoles sont fermées.

Les enfants ne doivent **plus** aller à l'école.

C'est interdit.

Ils doivent rester à la maison.

Il y a une exception :

Quand les parents doivent travailler

et ne peuvent pas rester avec leurs enfants.

Dans ce cas, les enfants doivent être gardés à l'école.

Cette règle est valable jusqu'au 19 avril 2020.

Manifestations et établissements

Toutes les manifestations publiques et privées sont interdites.

Tous les événements sportifs et toutes les assemblées d'associations aussi.

Par exemple :

- Les matchs de football
- Les cours de danse
- Les scouts
- Les fêtes d'anniversaire

Beaucoup d'établissements sont fermés.

Par exemple :

- Les magasins
- Les restaurants
- Les piscines
- Les théâtres et les cinémas
- Les musées et les zoos
- Les salons de coiffure
- Les studios de massage

Très important : tous les magasins nécessaires à la vie de tous les jours restent ouverts.

Les magasins suivants restent ouverts :

- Les magasins d'alimentation
Par exemple : Coop, Migros, Denner, Kiosk
- Les services de restauration à l'emporter
Par exemple : pizzas à l'emporter, Brezel-König, cantines d'entreprises, services de livraison de repas
- Les pharmacies et drogueries
- Les magasins vendant des appareils médicaux
Par exemple : lunettes, appareils auditifs
- Les institutions sociales
Par exemple : homes pour personnes âgées, homes pour personnes handicapées
- La poste
- Les banques
- Les stations-service
- Les gares
- Les hôpitaux et les cabinets médicaux
- Les hôtels
- Les administrations publiques

Tous ces magasins et établissements doivent respecter les nouvelles règles.

Très important : chaque personne doit se tenir à distance des autres.

De préférence, à 2 mètres au minimum.

Il ne peut donc pas y avoir beaucoup de personnes en même temps dans un magasin.

Cette règle est valable jusqu'au 19 avril 2020.

Personnes particulièrement à risque

Vous avez plus de 65 ans ?

Les personnes qui souffrent de ces maladies sont aussi en danger :

- Tension artérielle trop élevée
- Diabète
- Maladies du cœur et de la circulation
- Maladies des voies respiratoires
- Par exemple : l'asthme
- Maladies et traitements qui affaiblissent le système immunitaire
- Cancer

Alors, c'est très important :

- **Restez absolument chez vous.**
- Ne rencontrez plus personne.

Les employeurs doivent protéger les personnes fragiles.

Les personnes fragiles doivent travailler à la maison.

Si vous ne pouvez pas travailler à la maison :

restez quand même chez vous.

Vous ne devez plus aller au travail.

Votre employeur est obligé de vous laisser rester à la maison.

Et votre employeur doit continuer de vous verser votre salaire.

Vous êtes une personne particulièrement à risque ?

Alors, dites-le à votre employeur.

Il vous demandera peut-être un certificat médical.

Soigner les personnes malades

Les personnes gravement malades doivent aller à l'hôpital.

Il existe des hôpitaux publics et des hôpitaux privés.

Les personnes gravement malades sont traitées dans les hôpitaux publics.

Mais il est possible que les hôpitaux privés doivent aussi accueillir des malades.

C'est le canton qui décide.

Les médecins dans les hôpitaux et les cabinets médicaux doivent maintenant soigner seulement les cas très urgents.

Sinon, non.

C'est aussi valable pour les dentistes.

Les employeurs doivent protéger les personnes à risque.

Les personnes à risque travaillent depuis la maison.

Chaque employeur doit offrir cette possibilité.

Dans certains cas, il n'est pas possible de travailler depuis la maison.

Alors des personnes particulièrement à risque doivent sortir pour aller au travail.

Par exemple :

- Les personnes qui travaillent à Coop, Migros, Denner
- Les personnes qui travaillent sur un chantier
- Les personnes qui travaillent dans les entreprises de nettoyage.
- Les personnes qui travaillent dans les banques.

Les employeurs doivent respecter toutes les règles : c'est important !

Autrement dit :

- Toutes les personnes dans l'entreprise doivent se tenir à distance les unes des autres.
- Toutes les personnes dans l'entreprise doivent pouvoir se laver les mains.
- Il ne doit jamais y avoir plus de 5 personnes ensemble.

Chaque employeur doit faire en sorte que cela soit possible.

Ces règles ne sont pas appliquées dans votre entreprise ?

Alors, restez chez vous !

Vous ne devez plus aller au travail.

Votre employeur doit vous laisser rester à la maison.

Et votre employeur doit continuer à vous verser votre salaire.

Vous êtes une personne particulièrement à risque ?

Alors, dites-le à votre employeur.

Il vous demandera peut-être un certificat médical.

Peines

Chacun et chacune doit respecter les règles fixées.

Les personnes qui ne le font pas seront punies.

La peine peut être une amende ou la prison.